



LOCATION SALLE MULTIFONCTION : le
À M..... À l'occasion de :

LOCATION POUR ACTIVITÉ A BUT NON LUCRATIF

(bal, mariage, vin d'honneur)

	Commune	HORS Commune
Demi-journée « matin »	110 €	160 €
Demi-journée « soir »	115 €	205 €
Journée complète	175 €	300 €

LOCATION POUR ACTIVITÉ A BUT LUCRATIF

	Commune	HORS Commune
Demi-journée « matin »	175 €	300 €
Demi-journée « soir »	205 €	390 €
Journée complète	325 €	570 €

UTILISATION

de la cuisine et chambre froide	50 €	150 €
---------------------------------	------	-------

ASSOCIATION

Beignon et St Malo de Beignon (sans vente de gâteaux, boissons...) : 2 locations gratuites / an
 Association extérieure : 125 €

CAUTION	300 €	300 €
REMISE POUR UNE ASSOCIATION A CARACTÈRE SPORTIF OU CULTUREL	50 %	50 %
Forfait ménage (en cas de salle restituée non propre)	150 €	150 €

Les associations communales à caractère sportif ou culturel auront droit à deux locations gratuites de la salle à l'exclusion de la cuisine et du chauffage sous réserve de réservation au plus tôt 2 mois avant pour la 2ème gratuite.

Les particuliers et les associations de St Malo de Beignon sont considérés faisant partie de la commune.

ASSURANCE

- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile sera obligatoire à la réservation de la salle ou à défaut un engagement de responsabilité civile et financière.

RESERVATION

- La réservation de la salle ne sera définitive qu'après versement et encaissement de 50 % du montant de la location et fourniture de l'attestation d'assurance.

- **Annulation de la réservation** : celle-ci doit être effectuée deux mois avant la date de la manifestation. Dans le cas contraire le chèque de réservation (arrhes) sera encaissé. (les cas de force majeure seront étudiés cas par cas).

CHEQUE DE CAUTION

- Lors de la remise des clés, le chèque de caution sera demandé. **Ce chèque de caution sera encaissé si la salle et le matériel mis à disposition ne sont pas rendus dans un état satisfaisant.**

- La journée de location démarre à 9 H 00 pour se terminer à 9 H 00.

- La demi-journée, le matin, démarre à 9 H 00 pour se terminer à 18 H 00.

- La demi-journée, le soir, démarre à 18 H 00 pour se terminer le lendemain matin à 9 H 00.

UTILISATION DE LA SALLE

- Nombre de places maximum assises : **338 places**

- Il faut laisser déverrouillées les portes du hall d'entrée en présence du public et les verrouillées après le départ du public

- Présence permanente d'un adulte responsable désigné lors de la prise en compte du local si la salle est utilisée par des mineurs.

- Les locaux devront être rendus propres et dans l'état où ils ont été trouvés (tables et chaises correctement empilées).

- Si la cuisine est utilisée, les filtres de la hotte devront être nettoyés avant la restitution (remplir la feuille d'émargement affichée dans la cuisine).

- Les abords de la salle multifonctions devront également rester propre et sans détérioration (plantes et jardinières).

- Les portes de secours devront rester fonctionnelles pendant l'utilisation des locaux, ne pas fermer les rideaux, laisser les volets roulants électriques ouverts, et déverrouiller les 2 portes d'entrées du hall.

- Il est interdit de fumer dans la salle.

- Il est formellement interdit de dormir dans la salle.

- En ce qui concerne les nuisances sonores, les règles de bon voisinage seront à appliquer (ex : baisser considérablement le volume sonore après 1 H du matin, ronflements de moteur à éviter ...).

COMMUNE de BEIGNON

ENGAGEMENT

JE SOUSSIGNÉ(E) : M.....

DOMICILIE(E) à :

Tél / Port :

déclare avoir pris connaissance des consignes ci-dessus et me porter civilement et financièrement responsable des dégradations et des incidents pouvant survenir lors de la soirée du..... organisée à la salle multifonctions, et m'engage à contracter une assurance " responsabilité civile " ou à présenter une attestation prouvant la couverture des risques.

Fait à Beignon, le

SIGNATURE précédée de la mention " LU ET APPROUVE "